

Communiqué de presse

Suicide de Christine Renon : le lien avec le travail reconnu

Christine Renon, directrice d'une école maternelle de Pantin (93), s'est suicidée le 21 septembre dernier. Sa disparition a suscité un émoi sans précédent dans la profession enseignante et au-delà. Elle a laissé un courrier bouleversant et sans ambiguïté pour expliquer les motifs de son geste. Ce courrier faisait état de la difficulté d'une directrice d'école à faire face aux multiples tâches du quotidien, dont certaines bien éloignées des missions qui lui avaient été confiées et responsables de la perte de sens de son métier d'enseignante.

Elle y décrivait les difficultés d'une directrice d'école et plus généralement la dégradation des conditions de travail des enseignantes et enseignants.

Depuis, et face à l'administration, les représentants des personnels ont porté haut et fort la nécessité pour l'Éducation nationale de mettre tout en œuvre pour prévenir les actes suicidaires et éviter que de tels drames se reproduisent.

L'inspecteur d'académie Seine-Saint-Denis a accédé le 11 décembre à la demande de reconnaissance de « l'imputabilité au service » du suicide de notre collègue, c'est-à-dire son lien avec l'organisation institutionnelle du travail.

Le ministère doit aujourd'hui prendre ses responsabilités sur la dégradation des conditions de travail des personnels et les risques psychosociaux auxquels ils sont exposés, seule condition pour prévenir l'épuisement professionnel et les actes suicidaires. Cela impose de questionner l'organisation du travail et plus globalement le sens du métier.

C'est ce que le SNUipp et la FSU porteront lors du premier groupe de travail sur la prévention des risques suicidaires qui se tiendra le 10 janvier prochain au ministère de l'Éducation nationale. Il y a urgence à améliorer les conditions de travail des directrices et des directeurs d'école, comme de tous les personnels de l'Éducation nationale.

Paris, le 3 janvier 2020